

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 22 juin 2020 à 18h00 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,

Absents : Mme Annie Dussault, conseillère,

En vertu des articles 153 et 156 du code municipal, l'avis de convocation a été dûment signifié en date du 18 juin 2020 à tous les membres du conseil.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

Le conseil de la municipalité de Lawrenceville siège en séance extraordinaire ce 11 mai 2020, en séance conventionnel et par voie d'appel conférence.

Sont présent en personne : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,

Sont également présent à la séance par voie téléphonique :

Est Absente : Mme Annie Dussault, conseillère,

2020-06-92

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu le décret numéro 388-2020 du 29 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Attendu l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

Que la séance et ses délibérations soient enregistrées et rendues accessibles sur le site de la municipalité dès que possible.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

1. ORDRE DU JOUR

2020-06-93

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Décompte progressif #6;
4. Avis de Motion Règlement 2020-331;
5. Appui à une conseillère;
6. Questions de l'assemblée;
7. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

3. DÉCOMPTE PROGRESSIF #6

2020-06-94

Attendu que la firme Bertrand Ostiguy Inc. a soumis son décompte #6 pour les travaux des rues Beauregard et Dandenault;

Attendu que la firme WSP a procédé aux vérifications du décompte #6 et en a approuvé une partie du contenu ainsi qu'un paiement au montant de 96 696.83\$;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité procède au paiement du décompte #65 de Bertrand Ostiguy Inc au montant de 96 696.83\$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2020-331**AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Éric Bossé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement d'emprunt numéro **2020-331** imposant un mode de tarification pour les travaux d'entretien de fossés à la Ferme Fontaine.

5. APPUI À UNE CONSEILLÈRE

2020-06-95

Attendu que Mme Annie Dussault, conseillère, est au prise avec une situation l'obligeant à quitter son emploi pour s'occuper à temps plein de son enfant atteint d'une maladie grave et nécessitant des traitements à Montréal;

Attendu que cette situation occasionne beaucoup de frais de déplacement, d'hébergement et de repas à Mme Dussault;

Attendu que les élus et le personnel municipal ont réalisé une collecte pour venir en aide à Mme Dussault;

Attendu que cette collecte a permis de récolter 700\$;

Attendu que l'article 91(1) de la loi sur les compétences municipales stipule que la municipalité peut accorder une aide financière à une personne physique dans le besoin;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la municipalité accorde un montant équivalent au montant amassé par les élus et employés de 700\$ à Annie Dussault pour la soutenir pendant le processus de traitements et guérison de son enfant malade, et qu'un chèque de 1 400\$ lui soit remis.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-06-96

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 18h15, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général